



DISCOURS
du TRÔNE

Renforcer la prospérité

*Cinquième session de la
54^e législature
du Nouveau-Brunswick
le 19 novembre 2002*



*L'hon. Marilyn Trenholme Cunnell,
lieutenant-gouverneur*

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A






DISCOURS
du TRÔNE

Renforcer la prospérité

Cinquième session de la
54^e législature
du Nouveau-Brunswick
le 19 novembre 2002



L'hon. Marilyn Trenholme Counsell,
lieutenant-gouverneur

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

The Legislature (L'Assemblée législative) 1973
par Molly Lamb Bobak, O.N.-B. • huile sur toile
Collection de la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick



BATHURST-CAMPBELLTON
JEUX DU
CANADA
GAMES



Discours du trône, 2002

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue à l'ouverture de la cinquième session de la 54^e législature du Nouveau-Brunswick.

La couverture du *Discours du trône* de cette année est illustrée par une oeuvre de Molly Lamb Bobak, l'une des plus grandes artistes du Nouveau-Brunswick et des premières personnes décorées du nouvel Ordre du Nouveau-Brunswick.

Visite dans le cadre du jubilé d'or

Le mois dernier, la population du Nouveau-Brunswick a accueilli dans notre province S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada, et le duc d'Édimbourg à l'occasion des célébrations du jubilé d'or de la reine. Des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick, jeunes et moins jeunes, se sont déplacées pour acclamer le couple royal et lui faire part de notre affection et de notre respect pour les réalisations de la reine et les liens historiques qu'elle représente pour le Canada.

En l'honneur de la visite de Sa Majesté, quatre bourses universitaires de 5 000 \$ seront décernées chaque année.

Récipiendaires de l'Ordre du Nouveau-Brunswick

Au cours de sa visite, la reine a participé à l'investiture inaugurale des 10 premiers récipiendaires de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. La plus haute distinction honorifique du Nouveau-Brunswick est décernée à des personnalités néo-brunswickoises qui ont excellé, se sont dépassées et ont contribué de manière remarquable au mieux-être social, culturel ou économique de notre province.

En tant que chancelière de l'ordre, j'ai eu le plaisir de me joindre à Sa Majesté et au premier ministre pour saluer ces personnes remarquables. Elles sont des emblèmes de notre identité néo-brunswickoise.

Hommage aux gens du Nouveau-Brunswick et à leurs réalisations

Le discours du trône rend une fois de plus hommage aux réalisations de gens du Nouveau-Brunswick.

Trois personnes du Nouveau-Brunswick ont été admises à l'Ordre du Canada : Marguerite Maillet, de Moncton, a été nommée officier de l'ordre ; Frederick Charles McElman, de Fredericton, et Gérard Saint-Cyr, de Caraquet, ont été nommés membres.

Cet automne marque le 20^e anniversaire de la première rencontre du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, qui a eu lieu en octobre 1982. Chapeau au conseil pour ses réalisations continues.

Équipe NB a récolté deux médailles en boxe aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002. Kelsey Legace a remporté la médaille d'or dans la catégorie novice junior C chez les femmes, et Robin Berube a remporté la médaille d'argent dans la catégorie ouverte junior B pour hommes. Les deux athlètes sont membres de la Première nation d'Eel River Bar. Kelsey a récemment eu l'honneur de recevoir le prix Tom Longboat de 2002 en tant que meilleure athlète autochtone féminine du Nouveau-Brunswick.

En février 2003, le Nouveau-Brunswick accueillera le Canada aux Jeux d'hiver du Canada, à Campbellton et à Bathurst ainsi qu'au Village des athlètes, à Dalhousie. Ces jeux réuniront plus de 3 000 athlètes venant de l'ensemble des provinces et des territoires pour participer à plus de 50 compétitions sportives. De 5 000 à 7 000 bénévoles du Restigouche et de la région Chaleur, ainsi que des autres régions du Nouveau-Brunswick, apporteront leur soutien à l'événement.

Depuis la dernière séance de l'Assemblée législative, l'hon. George F.G. Stanley, lieutenant-gouverneur de la province de 1981 à 1987, est décédé en septembre. Historien érudit de renommée, M. Stanley était surtout connu pour sa contribution à la conception du drapeau national du Canada, l'unifolié.

Ex-sergent d'armes qui avait été en fonction à l'Assemblée législative pendant 25 ans, Leo Francis McNulty s'est éteint cet automne. M. McNulty était un véritable ami de tous les parlementaires et a bien servi la Chambre et ses traditions.

Samuel E. Field, contrôleur du financement politique dans la province depuis 1978, est mort subitement cet automne. Ses conseils manqueront aux membres de tous les partis.

IX^e Sommet de la Francophonie

Le Nouveau-Brunswick a pris part cette année, à Beyrouth, à un autre fructueux Sommet de la Francophonie. La thématique étant axée sur le dialogue des cultures, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick et la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick étaient représentés dans la délégation néo-brunswickoise.

Le sommet a affermi notre position comme promoteur des jeunes au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, tout en renforçant la coopération économique et sociale entre le Nouveau-Brunswick et les autres membres de la Francophonie.

Engagements pris, engagements tenus

Le présent discours du trône est le cinquième et dernier de la 54^e législature. En matière de législation et de politiques, les programmes d'action énoncés dans chaque discours se sont traduits par une vision et un plan à long terme clairs favorisant un Nouveau-Brunswick fort et prospère.

En 1999, les deux premiers discours du trône ont ouvert la voie à la mise en oeuvre de *Nouvelle Vision Nouveau-Brunswick*, le plan précis de votre gouvernement visant à opérer des changements dans notre province, suivant cinq priorités ciblées : changer le mode de fonctionnement du gouvernement, renouveler les soins de santé, investir dans l'éducation, créer de nouvelles perspectives d'emploi ainsi que mieux gérer et réduire les impôts.

En l'an 2000, le troisième discours du trône de votre gouvernement a habilité les gens et les collectivités, au moyen d'initiatives importantes qui ont mené aux régies régionales de la santé, aux conseils d'éducation de district et aux agences de développement économique communautaire.

L'année dernière, dans la foulée du 11 septembre et face à l'incertitude croissante à l'échelle nationale et internationale, le quatrième discours du trône de votre gouvernement a eu comme thème principal d'assurer l'avenir de notre province grâce à plus de 30 initiatives visant la sécurité publique, les finances et l'économie, les soins de santé, l'éducation, la famille, l'environnement et l'énergie, et ce, dans une perspective canadienne.

Aujourd'hui, le programme d'action énoncé dans le présent discours du trône permettra à votre gouvernement de réaliser les initiatives figurant dans sa plateforme initiale, *Nouvelle Vision Nouveau-Brunswick*, créant ainsi une nouvelle référence en fait de responsabilité gouvernementale dans notre province.

Les engagements pris sont maintenant des engagements tenus. Le financement des soins de santé et celui de l'éducation ont atteint des niveaux records. Les particuliers et les entreprises profitent de réductions d'impôts. Les gens et les collectivités sont plus que jamais habilités grâce à la prise de décisions à l'échelle locale dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et du développement économique. De nouvelles perspectives d'emploi sont créées. Les finances du gouvernement sont mieux gérées, et le gouvernement fonctionne plus ouvertement, en rendant davantage compte.

Ensemble, les initiatives prises depuis trois ans et demi ont contribué à clairement engager le Nouveau-Brunswick dans la voie de la prospérité à long terme. En privilégiant des priorités clés d'intérêt public, en contenant les dépenses gouvernementales, en investissant dans la croissance à long terme et en travaillant avec les gens du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a contribué à rendre le Nouveau-Brunswick plus prospère.

Ce n'est pas le temps de se tourner vers le passé. C'est le temps de continuer d'aller de l'avant.

Le discours du trône de cette année maintient donc la lancée de notre province au moyen d'un solide programme d'action comprenant plus de 40 mesures et initiatives visant un objectif primordial : renforcer notre prospérité.

Renforcement de la prospérité

Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick est le plan stratégique de 10 ans de notre province pour transformer notre économie, réduire les écarts économiques avec le reste du Canada et créer de nouveaux emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le plan repose sur quatre piliers : investir dans la population, choisir l'innovation, bâtir l'infrastructure stratégique ainsi que créer un contexte fiscal et commercial compétitif.

Le plan produit déjà des résultats. La croissance est en hausse. Les investissements sont en hausse. Les emplois sont en hausse. Les exportations sont en hausse. Le revenu des particuliers est en hausse.

Le nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de 20 000 depuis 1999. La population active du Nouveau-Brunswick compte plus de 388 000 personnes, ce qui est un record. Depuis 1999, plus de 40 000 personnes à faible revenu au Nouveau-Brunswick ont été exonérées d'impôt. Depuis 1999, les nouveaux investissements se sont élevés à plus de 14 milliards de dollars. La valeur des exportations a augmenté de plus de 2 milliards cette année, ce qui donne une hausse de 34 % depuis 1999. Depuis 1999, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a diminué de plus de 11 000, soit 19 %.

Il s'agit de gains réels qui seront renforcés encore davantage grâce au plan de prospérité.

Ainsi, votre gouvernement prendra **plus de 20 nouvelles initiatives relevant des quatre piliers du plan de prospérité intitulé *Vers un meilleur avenir***. Ces mesures renforceront notre prospérité et aideront à créer de nouvelles perspectives d'emploi pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Investir dans la population

L'objectif du premier pilier est d'investir dans la population pour que le Nouveau-Brunswick ait une main-d'oeuvre éduquée, formée, qualifiée et adaptable, appuyée par une culture de l'acquisition continue du savoir. C'est la meilleure stratégie que nous puissions adopter pour atteindre la prospérité à long terme.

Investir dans la population commence par les enfants. Nos enfants constituent notre plus grand espoir et notre obligation la plus importante. Les doter du savoir, des compétences et du sens civique nécessaires pour réussir et exceller dans un monde toujours plus concurrentiel doit être la mission première de notre système d'éducation.

En conséquence, votre gouvernement lancera un **Plan d'apprentissage de qualité** global afin d'améliorer le rendement scolaire des enfants et des élèves du Nouveau-Brunswick pour qu'il soit conforme à des normes d'excellence nationales et internationales élevées, d'appuyer notre personnel enseignant et nos écoles en matière d'enseignement de qualité, de préparer les élèves à la transition vers le postsecondaire et d'assurer un système d'éducation qui rend davantage compte aux élèves, aux parents et à tous nos partenaires en éducation.

Il faut des universités fortes pour offrir des possibilités d'études postsecondaires aux élèves du Nouveau-Brunswick et préparer ceux-ci aux emplois de l'avenir. Afin que nos universités puissent soutenir la concurrence et que les études universitaires demeurent accessibles, votre gouvernement **augmentera encore une fois le financement des universités, en exécution d'un nouveau plan triennal de financement**.

Le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est une composante importante de notre système d'éducation et de formation. L'économie croissante d'aujourd'hui, exigeant une main-d'oeuvre qualifiée, nécessite le renforcement de la structure de gouvernance du collège communautaire, qui soit mieux adaptée aux besoins des élèves, du secteur privé et des contribuables. En conséquence, votre gouvernement modernisera et améliorera **la structure de gouvernance du réseau du collège communautaire** pour qu'elle réponde aux besoins en formation du secteur privé de façon plus dynamique, rentable et efficiente et pour qu'elle offre de plus grandes possibilités de formation postsecondaire aux élèves ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick.

Afin de continuer d'aider les enfants à prendre le meilleur départ possible dans la vie et leur développement, votre gouvernement entamera **la troisième année de son Plan d'action pour le développement de la petite enfance**, qui maintiendra les mesures de soutien pour les services de garderie, le développement du langage chez les enfants d'âge préscolaire, les soins prénataux et d'autres programmes. Dans le cadre de ce plan d'action, votre gouvernement présentera un **rapport public aux gens du Nouveau-Brunswick sur les indicateurs du bien-être des enfants en bas âge**.

Du meilleur départ dans la vie au meilleur départ au travail. Donner aux jeunes du Nouveau-Brunswick l'occasion d'acquérir une précieuse expérience professionnelle dans leur premier emploi est un volet important de l'investissement dans la population. Afin d'inciter les jeunes du Nouveau-Brunswick à demeurer dans notre province, votre gouvernement entreprendra une **Initiative de démarrage** visant les nouveaux diplômés des établissements postsecondaires et les personnes sur le point d'obtenir leur diplôme universitaire.

Faire rentrer au bercail des gens du Nouveau-Brunswick pour aider à bâtir notre province sera l'objectif d'une autre initiative d'investissement dans la population inspirée du plan de prospérité. Cette **initiative de rapatriement au Nouveau-Brunswick**, qui sera lancée au début de l'année prochaine, cherchera à lier à des possibilités d'emploi ici même chez nous des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent et travaillent à l'extérieur de la province.

Investir dans la population, c'est appuyer les travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur les normes d'emploi*, qui **protégeront les travailleurs et travailleuses en prévoyant une indemnité de présence**.

Créer un contexte fiscal et commercial compétitif

Le deuxième pilier vise à créer au Nouveau-Brunswick un climat commercial favorable et attrayant qui repose sur une saine gestion financière et un régime fiscal compétitif. Il s'agit de contenir les dépenses gouvernementales, de mieux gérer, de réduire les formalités administratives et d'alléger la fiscalité des particuliers et des entreprises.

Votre gouvernement maintiendra sa gestion rigoureuse et prudente des finances et sa discipline financière en déposant son **quatrième budget équilibré de suite**. Ce budget continuera de cibler des priorités d'intérêt public nettes par de plus grands investissements dans les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation, par la réduction des impôts, afin de créer des emplois et de susciter la croissance, et par une meilleure gestion des activités gouvernementales.

Des impôts moins élevés créent des emplois et attirent de nouveaux investissements. Voilà pourquoi votre gouvernement a réduit les impôts des particuliers et des entreprises dans chacun de ses budgets. Il continuera de le faire. Votre gouvernement déposera une **Loi sur la protection des contribuables** afin de renforcer la compétitivité fiscale grandissante du Nouveau-Brunswick pour les entreprises et d'aider à contenir nos charges fiscales globales pour la population. Cette loi, une première au Canada atlantique, subordonnera à l'approbation de l'électorat certaines augmentations fiscales et la création de nouvelles charges fiscales.

Ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois au Nouveau-Brunswick. Grâce aux initiatives que votre gouvernement a prises jusqu'ici, nos petites entreprises profitent des taux et du fardeau de fiscalité les plus bas du pays. La création d'emplois est ainsi favorisée, car les propriétaires de petites entreprises ont plus d'argent à investir dans ces entreprises et leur expansion. Votre gouvernement facilitera encore davantage la croissance des petites entreprises du Nouveau-Brunswick en instituant **de nouveaux incitatifs fiscaux ciblés pour stimuler les nouveaux investissements et la création d'emplois**.

La réduction des formalités administratives fonctionne au Nouveau-Brunswick. Elle aide à ouvrir la voie à l'emploi et à une nouvelle croissance des affaires. Votre gouvernement ira plus loin et contribuera à tuer dans l'oeuf les formalités administratives en établissant, pour évaluer la nécessité et l'impact potentiel des lois et règlements futurs, un **test de l'impact sur les entreprises** obligatoire.

D'autres mesures de réduction des formalités administratives, de rationalisation et de meilleure gestion seront prises, notamment les suivantes : des **modifications de la Loi sur le développement économique**, pour simplifier la prestation des programmes d'aide aux entreprises ; deux initiatives eNB, l'une **permettant aux concessionnaires d'automobiles de la province de délivrer les plaques d'immatriculation directement** aux nouveaux acheteurs et acheteuses, et l'autre permettant des **procédés intégralement en ligne de constitution d'entreprises en corporations et d'enregistrement des appellations commerciales**, ce qui éliminera tous les certificats et agréments sur papier; **une initiative spéciale de réduction des formalités administratives, en faveur de l'industrie agricole**; des modifications législatives instituant une **protection sous le régime de la responsabilité limitée** pour les sociétés en nom collectif de services professionnels; des modifications de diverses lois fiscales, pour **réduire la paperasserie croissante dans le domaine de la tenue des dossiers** ; des **modifications de la Loi sur l'urbanisme**, visant les exigences en matière de retrait des bâtiments par rapport à la chaussée ; des modifications de plusieurs lois, visant à supprimer divers organismes, conseils et commissions ou à simplifier leur fonctionnement.

Pour que l'industrie lourde du Nouveau-Brunswick puisse demeurer compétitive, votre gouvernement déposera **des modifications de la Loi sur l'évaluation**, qui prévoient une mise en oeuvre progressive plus rationnelle de l'évaluation de l'impôt foncier. La mesure sera aussi avantageuse pour les municipalités.

Choisir l'innovation

Une économie branchée et innovatrice est la clé de la prospérité future du Nouveau-Brunswick. Faire du Nouveau-Brunswick un chef de file dans l'économie du savoir est l'objectif du pilier « Choisir l'innovation ».

Pour atteindre l'objectif, il faut un plan clair et à long terme que tous les partenaires en matière d'innovation pourront suivre. Votre gouvernement lancera donc un vaste **Programme d'innovation** visant quatre grappes stratégiques : les industries du savoir, les sciences biologiques, la fabrication de pointe et les ressources naturelles à valeur ajoutée.

À l'appui du programme, votre gouvernement annoncera la mission de la **Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick**, dotée d'un fonds d'innovation de 20 millions de dollars, et la composition de son conseil.

Afin d'aider les compagnies du Nouveau-Brunswick à accroître leur capacité d'innovation et de stimuler les investissements en recherche et développement, votre gouvernement augmentera le **crédit d'impôt pour la recherche et le développement du Nouveau-Brunswick** et en fera l'un des plus compétitifs du pays.

Bâtir l'infrastructure stratégique

Doter le Nouveau-Brunswick d'une infrastructure stratégique compétitive à l'échelle mondiale est l'objectif du quatrième pilier. La mise en place d'une infrastructure stratégique aide à créer des emplois, à améliorer les services à la population et à attirer davantage d'investissements.

L'investissement dans le réseau routier du Nouveau-Brunswick afin que celui-ci soit sécuritaire et efficace est une priorité stratégique clé. Par suite de négociations fructueuses avec le gouvernement fédéral, votre gouvernement signera officiellement l'entente d'infrastructure routière la plus importante de l'histoire du Nouveau-Brunswick, pour **achever l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne** d'ici cinq ans. En vertu de cette entente à frais partagés de 400 millions de dollars, plus de 130 km de route entre Longs Creek et St. Leonard seront élargis à quatre voies. La Transcanadienne est un lien de transport vital pour le Nouveau-Brunswick et le Canada atlantique. Le projet essentiel d'amélioration routière réduira de beaucoup la congestion, améliorera la circulation des personnes et des marchandises et rehaussera la sécurité.

Un **budget de capital** sera déposé et comprendra de nouveaux investissements dans le réseau d'infrastructure stratégique du Nouveau-Brunswick que forment les routes, les hôpitaux, les écoles et les foyers de soins.

Renforcement des soins de santé

Le renforcement de notre système de soins de santé pour les familles et les personnes âgées continue d'être une priorité absolue de votre gouvernement. Des investissements records ont déjà été faits. En tout, au-delà de 1,1 milliard de dollars de plus a été affecté aux soins de santé depuis 1999, ce qui représente plus de 96 % de toutes les nouvelles dépenses gouvernementales. En 2002, au-delà de 1 million de dollars par jour de plus qu'en 1999 est dépensé pour les services de santé et les soins aux personnes âgées.

L'augmentation du financement a contribué à renouveler notre système de soins de santé et à jeter les fondements de services améliorés pour l'avenir. Le Plan de recrutement et de maintien des ressources médicales a déjà produit une augmentation nette de 82 nouveaux médecins depuis 1999, ce qui améliore l'accès aux services de santé primaires et spécialisés. L'année dernière, 347 infirmières et infirmiers immatriculés de plus qu'en 1999 travaillaient à plein temps au Nouveau-Brunswick. Les premiers membres du personnel infirmier praticien commenceront bientôt à exercer au Nouveau-Brunswick.

Cependant, il faut faire davantage. En conséquence, votre gouvernement continuera d'**augmenter encore plus le financement pour les services de santé et les soins aux personnes âgées** dans son prochain budget pour donner suite à son engagement de renforcer les soins de santé. Un financement stable, prévisible et croissant des soins de santé est un élément essentiel du plan de votre gouvernement visant à améliorer les services de santé pour les familles et les personnes âgées.

L'assurance-maladie fait partie de notre identité canadienne. Il est essentiel que le gouvernement fédéral montre qu'il a à cœur un système de soins de santé viable pour toute la population du Canada, en assumant un plus grand engagement de financement tout en fournissant un soutien financier additionnel en faveur des réformes nécessaires en matière de prestation des soins de santé. En conséquence, votre gouvernement demandera à l'Assemblée législative d'adopter **unanimentement une motion sur la viabilité des soins de santé** pour appuyer la position de la province à l'égard des soins de santé ainsi que les réformes qu'entreprend actuellement votre gouvernement dans le secteur de la santé.

Pour ce qui est de rendre notre système de soins de santé plus viable, changer le mode de prestation des services au Nouveau-Brunswick est tout aussi important que le financement. En vue de constituer un nouveau réseau de services de santé primaires accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les familles et les personnes âgées du Nouveau-Brunswick, **quatre nouveaux centres de santé communautaires** seront ouverts à Saint John, à Lamèque, à Minto et à Doaktown avant la fin de juin 2003. D'autres CSC suivront, en fonction des besoins communautaires et selon la disponibilité de ressources additionnelles.

Les gens du Nouveau-Brunswick croient fermement dans leur système de soins de santé. Ils croient qu'il devrait être là pour eux lorsqu'ils en ont besoin. Votre gouvernement partage cette conviction et désire souligner les droits et responsabilités que nous avons tous en ce qui a trait à notre système de soins de santé. Votre gouvernement légifèrera donc pour créer la toute première **Charte des droits et responsabilités en matière de santé** au Canada. Cette nouvelle charte prévoira un poste de **défenseur provincial des patients**, dont le mandat sera d'aider à faciliter l'accès aux services de santé pour les patients néo-brunswickois.

Votre gouvernement croit dans une plus grande reddition de comptes dans le secteur de la santé. Un **bulletin de santé du Nouveau-Brunswick** sera en conséquence publié à titre de rapport annuel aux gens du Nouveau-Brunswick sur l'état de leur santé et de leur système de soins de santé.

Renforcement de l'éducation

L'éducation est la clé de notre prospérité future et la meilleure garantie de réussite personnelle. Le Nouveau-Brunswick doit mettre l'accent sur l'amélioration du rendement scolaire et le développement d'une forte culture de l'acquisition du savoir dans notre province.

Le nouveau **Plan d'apprentissage de qualité** établira des objectifs pour la création d'un système d'éducation de niveau international, de la maternelle à la 12^e année, qui favorise l'excellence et le rendement en tout temps. Les objectifs incluent les suivants :

- faire en sorte que les élèves atteignent les niveaux d'excellence les plus élevés ;
- développer l'enfant dans son entité ;
- favoriser des écoles dynamiques et positives dans des collectivités engagées ;
- permettre une heureuse transition vers les études et la formation postsecondaires ;
- assurer la reddition de comptes dans l'ensemble de notre système d'éducation.

Des objectifs de rendement fondés sur des normes d'excellence seront fixés. Un élément clé sera la création d'une base solide en matière d'alphabétisation pendant les premières années d'études. La mise en valeur d'écoles dynamiques ayant un leadership solide sera encouragée. La transition du secondaire au postsecondaire sera facilitée, et un système d'éducation vraiment tenu de rendre compte et attentif aux besoins des élèves, des parents et du personnel enseignant sera créé.

Renforcement de notre environnement

Un environnement sain et bien portant fait partie du patrimoine collectif que nous ont donné les générations passées. Il appartient à l'héritage collectif que nous devons aussi léguer aux générations futures. De nombreuses initiatives environnementales ont déjà été prises par votre gouvernement en vue de protéger nos bassins hydrographiques et nos sources publiques d'approvisionnement en eau potable, de réduire les déchets et de renforcer la gestion environnementale.

Votre gouvernement prendra des mesures additionnelles visant à renforcer notre environnement en déposant **des modifications de la Loi sur l'assainissement de l'eau et de la Loi sur l'assainissement de l'environnement afin de prévoir la protection des terres humides et des zones côtières**. Ces mesures contribueront à protéger, dans l'avenir, ces écosystèmes vulnérables en désignant comme zones protégées des terres humides importantes pour la province et en réglementant les usages de biens-fonds et les activités permis dans les zones marécageuses et les zones côtières.

Une **Loi sur les zones naturelles protégées** sera déposée en vue de permettre la désignation et la réglementation des activités dans les zones naturelles protégées de la province. Dans le cadre de la stratégie de zones naturelles protégées de votre gouvernement, cette loi prévoira la protection, la gestion et la conservation de 10 zones naturelles protégées et de 20 réserves écologiques et aires de conservation existantes.

Afin de faciliter la désignation d'un réseau de sentiers de VTT qui soit sécuritaire et accessible pour les usagers tout en protégeant l'environnement et les biens privés, votre gouvernement déposera **des modifications de la Loi sur les véhicules tout-terrain**. Ces modifications renforceront aussi le rôle et la responsabilité des fédérations indépendantes de motoneige et de VTT quant à l'aménagement de leurs sentiers et à la gestion des activités sur ceux-ci.

Renforcement de notre secteur énergétique

Un secteur énergétique fort est essentiel à la prospérité des gens du Nouveau-Brunswick. La politique énergétique décennale de votre gouvernement sert de plan directeur pour assurer aux consommateurs et consommatrices et aux entreprises un approvisionnement énergétique sûr à des tarifs raisonnables et abordables.

Afin de préparer de façon équilibrée et pratique l'avenir d'Énergie NB, votre gouvernement a annoncé plus tôt cette année son intention de maintenir Énergie NB en tant qu'entreprise de service public de propriété publique, tout en procédant à sa restructuration afin qu'elle soit plus commerciale et financièrement viable, ce qui est nécessaire pour relever les défis d'un marché énergétique nord-américain en transformation. Afin d'aider à protéger la clientèle et les contribuables, il a aussi été décidé de faire appel à des participations du secteur privé ou à des investissements de tiers dans les projets liés à la production à Coleson Cove et à Point Lepreau. L'annonce a également reconfirmé la décision d'ouvrir à la concurrence, en avril 2003, le marché de gros de l'électricité.

Afin de donner suite aux décisions, votre gouvernement déposera une **nouvelle Loi sur l'électricité**, qui établira la structure et les activités d'une Énergie NB restructurée, énoncera les règles du marché de gros concurrentiel et renforcera la Commission des entreprises de services publics afin de protéger la clientèle. Un important aspect de la nouvelle loi sera l'élaboration d'un quota d'énergie renouvelable, selon lequel il faudra qu'une part de l'approvisionnement annuel en électricité du Nouveau-Brunswick provienne de sources d'énergie renouvelable. Le quota sera établi en consultation avec l'industrie et les écologistes.

Au fur et à mesure que le Nouveau-Brunswick se dirige prudemment vers un marché de l'électricité plus concurrentiel, votre gouvernement soutiendra son approche réfléchie et surveillée quant à la restructuration du secteur de l'électricité et à la concurrence, démarche fondée sur le principe de la transition dirigée.

Renforcement du Nouveau-Brunswick au Canada et dans le monde

Étant l'une des quatre provinces fondatrices du Canada et la seule province officiellement bilingue au pays, le Nouveau-Brunswick a un rôle unique et spécial à jouer dans le renforcement du Canada. Nous avons assumé ce rôle en préconisant un nouveau partenariat de financement avec le gouvernement fédéral en matière de soins de santé, en favorisant la coopération régionale au Canada atlantique, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, et en adoptant une nouvelle *Loi sur les langues officielles* servant d'exemple au Canada.

Le Nouveau-Brunswick est aussi une province commerçante et ouverte sur le monde, qui a, grâce au commerce et aux investissements, tissé de puissants liens avec les États-Unis, le Mexique, la Chine et l'Europe. La Francophonie continue d'être un important cadre pour la coopération économique et sociale future. Sous l'égide de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, nos liens avec la Nouvelle-Angleterre illustrent l'importance continue des relations Nouveau-Brunswick - États-Unis.

Afin d'articuler les liens plus étroits et plus ouverts que le Nouveau-Brunswick souhaite avoir avec le monde, votre gouvernement rendra publique la **toute première stratégie internationale du Nouveau-Brunswick**. Cette stratégie, intitulée *La prospérité dans la collectivité mondiale*, établira les stratégies et les mesures visant à renforcer le Nouveau-Brunswick comme pôle d'attraction pour les investissements, porte d'entrée pour le commerce et terre d'adoption pour l'immigration. Afin de manifester cette approche internationaliste de façon très visible, votre gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur le Conseil exécutif* en vue de **rebaptiser le ministère des Affaires intergouvernementales, qui deviendra le ministère des Relations intergouvernementales et internationales**.

Renforcement des activités gouvernementales

Des administrations locales fortes et efficaces qui rendent compte à leurs contribuables et à leur population sont un objectif que partagent tous les gens du Nouveau-Brunswick et sont essentielles pour que notre province soit plus compétitive. En conséquence, votre gouvernement déposera une série de **modifications administratives pour moderniser la Loi sur les municipalités**, visant à aider les municipalités à fonctionner d'une manière plus efficace et transparente.

Puisque certaines municipalités ont l'obligation légale de prendre leurs arrêtés dans les deux langues officielles, votre gouvernement déposera, **pour faciliter le processus, des modifications de la Loi sur les municipalités**. Votre gouvernement a déjà versé une contribution financière aux frais de traduction des arrêtés en vigueur. Afin d'appuyer les traductions futures d'arrêtés et d'aider les municipalités désignées à assurer leurs services et communications dans les deux langues officielles, votre gouvernement instaurera aussi un **nouveau programme d'aide financière** pour contribuer aux frais de transition en la matière. Votre gouvernement continuera d'exhorter le gouvernement fédéral à assumer une part importante des frais du programme, comme il l'a déjà fait pour le Nouveau-Brunswick et pour d'autres provinces.

Le Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale, constitué par l'Assemblée législative, a tenu cette année des audiences publiques au sujet de la gouvernance locale dans les secteurs non constitués ainsi que de la collaboration et de la prestation des services à l'échelle régionale. Le rapport du comité sera publié pendant la session. Votre gouvernement **répondra au rapport du Comité spécial de la gouvernance locale** après qu'il sera publié.

Afin d'assurer aux municipalités la continuité de leurs subventions sans condition, des modifications de la *Loi sur l'aide aux municipalités* seront déposées pour **bloquer les subventions sans condition** de 2003 au niveau de 2002.

Pour favoriser la reddition de comptes et assurer un gouvernement transparent, attentif et sensible aux préoccupations des gens, votre gouvernement déposera un **projet de loi créant le Conseil des personnes âgées du Nouveau-Brunswick**. La consultation des organisations de personnes âgées est déjà en cours afin de soutenir l'initiative. Des modifications seront aussi déposées afin d'**officialiser la mission du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick**.

Le renforcement de notre système de justice est aussi un important objectif du discours du trône de cette année. Des **modifications de la Loi sur la Cour provinciale** seront déposées afin d'aider à atteindre cet objectif. Des **modifications de la Loi sur les petites créances** seront aussi déposées afin d'établir une procédure de traitement des plaintes contre les adjudicateurs. Une **nouvelle Loi sur la révision des lois** sera déposée afin d'établir les paramètres de la révision complète des lois du Nouveau-Brunswick.

Plus tôt cette année, un comité spécial de l'Assemblée législative a tenu des audiences publiques sur les tarifs et les garanties d'assurance automobile. Votre gouvernement **répondra au rapport du Comité de l'assurance automobile** après sa publication.

Renforcement de la prospérité

Le discours du trône de cette année présente le programme d'action suivi et ambitieux de votre gouvernement, qui vise à renforcer la prospérité pour les gens du Nouveau-Brunswick. En tant que province, nous avons progressé au cours des trois dernières années et demie pour ce qui est de donner une base durable à la transformation de notre économie et à la création de meilleures perspectives économiques et sociales pour la population.

Pour tirer parti d'une telle base solide, nous devons prendre encore davantage de mesures afin de renforcer notre prospérité. Ce n'est pas le temps de regarder en arrière mais de se tourner vers l'avenir avec confiance et inspiration, lesquelles viennent des gens du Nouveau-Brunswick eux-mêmes.

À mesure que la session parlementaire se poursuivra, les ministres fourniront de plus amples détails sur les initiatives en matière de politiques et de programmes exposées dans le discours du trône. D'autres modifications législatives seront déposées relativement à d'autres questions. Un **troisième Compte rendu présenté aux Néo-Brunswickois, document annuel**, sera publié conformément à l'engagement de votre gouvernement à améliorer sa reddition de comptes à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Pendant la session, les parlementaires seront aussi appelés à examiner et à approuver un budget présenté par le ministre des Finances, un état des recettes et dépenses prévues ainsi que les crédits au compte de capital pour 2003-2004.

Que la Divine Providence vous guide dans vos délibérations.